



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES RÈGLEMENTS NOS. 301-2021, 304-2021 ET 305-2021 TENUE LE 4 AOÛT 2021, À 19 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAP-CHAT

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
(absence motivée)
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Marie-Josée Létourneau, secrétaire - greffe

Madame Marie Gratton, maire, fait état de l'avis public publié le 21 juillet 2021 et informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur des **PROJETS DE RÈGLEMENTS NOS. 301-2021, 304-2021 et 305-2021**, les conséquences de leurs adoptions et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci.

1. Le Projet de Règlement no. 301-2021 vise à créer une nouvelle zone de villégiature (V.2-1) et d'autoriser et d'encadrer l'usage « hébergement de villégiature » dans la nouvelle zone.
2. Le Projet de Règlement no. 304-2021 vise à autoriser et encadrer la production d'énergie par des génératrices à combustion interne à titre d'usage accessoire dans certaines zones.
3. Le Projet de Règlement no. 305-2021 vise à actualiser et à harmoniser avec la réglementation provinciale concernant les piscines et les autres bassins d'eau artificiels destinés à la baignade.
4. Les Projets des Règlements nos. 301-2021, 304-2021 et 305-2021 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis pour chacun des Projets de règlements sera donc publié dans le journal l'Avantage Gaspésien et sur le site Internet de la municipalité afin d'informer les personnes intéressées et visées par ces modifications.
5. Les Projets des Règlements nos. 301-2021, 304-2021 et 305-2021 peuvent être consultés au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au jeudi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a des échanges avec le public présent dans la salle sur le contenu et l'impact desdits Projets des règlements.

L'assemblée publique de consultation est close à 19 h 59.

MARIE GRATTON
MAIRE

MARIE-JOSÉE LÉTOURNEAU
SECRÉTAIRE - GREFFE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 4 août 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
(absence motivée)
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Marie-Josée Létourneau, secrétaire - greffe

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, Marie Gratton, la séance est ouverte à 20 h 00.

AVIS COVID-19

Bonsoir, comme vous êtes en mesure de le constater, ce **mercredi 4 août 2021**, votre Conseil municipal siège en la présence du public de Cap-Chat dans le respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique afin de protéger ses citoyennes et citoyens, ses élus, et l'ensemble de l'équipe municipale. Cette séance est filmée et télédiffusée.

Toutefois, il nous a été recommandé d'être plus prudent que moins devant une pandémie qui pourrait nous prendre par surprise avec ses variants. Justement on en entendait parler hier.

Nous vous rappelons l'importance du vaccin, la 2^e dose, prenez un rendez-vous ou bien présentez-vous à une clinique sans rendez-vous lorsque le site de vaccination est ouvert à cet effet. Aussi, sur le territoire se déplace une roulotte de vaccination. En principe cette roulotte sera à la Halte routière de Cap-Chat le 7 août prochain, lors de la journée de la famille. De toute façon, ici en Gaspésie, si ce n'est pas déjà fait, vous recevrez un appel téléphonique personnalisé vous permettant de devancer votre rendez-vous.

Nous vous rappelons aussi qu'il n'y a pas de secret, il faut suivre les 4 règles de base:

- Se laver fréquemment les mains toute la journée, particulièrement si des objets ont été touchés ou partagés par d'autres personnes;
- Garder en tout temps une distance **d'un mètre** avec toute personne qui ne vit pas à la même adresse;
- Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez jusque sous le menton est **obligatoire dans les transports en commun** (autobus, taxis, services de voiturage, etc.) et **dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts** pour les personnes de 10 ans et plus.; ET,

- Demeurez à la maison si des symptômes de COVID-19 sont apparents. Consulter le site web quebec.ca pour savoir si un test de la COVID-19 est nécessaire. Appelez pour obtenir un test de dépistage.

« On ne lâche pas, éloigner la propagation de ce virus ça dépend que de nous ! »
Merci !

RÉS.01.08.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.08.21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 15 JUILLET 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 7 juillet 2021** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.08.21

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7956 à #7975 (#7968-annulé)** ainsi que **#33057 à #33121**, pour un montant total de **725 484.11 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.08.21

AIDE AU DÉMARRAGE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE CAP-CHAT – 1 000. \$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE L'OSBL « Comité de développement de Cap-Chat » a été créé et immatriculé au registre des entreprises du Québec le 7 mai 2021 dans le but de promouvoir le développement économique, la revitalisation et le dynamisme de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE le Conseil salut et encourage chaque initiative citoyenne vouée au développement économique et social de la Ville et qui participe à améliorer la vie communautaire;

VU la demande d'aide financière formulée par l'organisme dans sa lettre adressée à la Ville le 7 juillet 2021 sollicitant une aide financière de mille dollars (1 000. \$) afin de l'aider à démarrer ses activités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **ACCORDE** à « Comité de développement de Cap-Chat », une aide financière de mille dollars (1 000. \$) afin de lui permettre de démarrer ses activités;
- **AFFECTE** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.05.08.21

PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 7 812. \$ + TX – SURPLUS ACC.

VU la nécessité pour la municipalité d'effectuer, annuellement, l'entretien de son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux de réparation par notre Service des travaux publics, la Ville doit procéder à l'achat de plusieurs tonnes d'asphalte froid en vrac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu d'**AUTORISER le paiement de la facture** (#144558 du 07-07-2021) de **Tech-Mix, Division Bauval Inc.**, pour l'achat de 36 tonnes métriques d'asphalte froid Top-Mix, au montant de **7 812. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.08.21

DÉROGATION MINEURE – MME MYLÈNE ALAIN & M. NELSON GAUDREAU

Suite au rapport daté du 14 juillet 2021 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 19 juillet 2021 sur le site Internet de la municipalité et le 21 juillet 2021 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

En conséquence, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 9, rue du Cap à Cap-Chat, lots Ptie K-4 du Rang 3 et Ptie M-3 du Rang 2, Canton Cap-Chat – zone Ea.8, afin de permettre que :

- **Le bâtiment accessoire (garage) projeté puisse être situé dans la partie de la cour avant faisant face au bâtiment principal (maison) et comprise à l'intérieur d'une ligne imaginaire prolongeant les façades latérales extrêmes du bâtiment jusqu'à la ligne d'emprise;**
- **La superficie du bâtiment accessoire (garage) projeté puisse être supérieure à celle de la résidence;**
- **Une superficie de 223 mètres carrés (40 pieds x 60 pieds) pour le bâtiment accessoire (garage) projeté au lieu de la superficie maximale de 155 mètres carrés pour un bâtiment;**
- **La superficie totale pour les bâtiments accessoires excède la superficie maximale totale de 150 mètres carrés;**
- **Une hauteur maximale de 5,8 mètres pour le bâtiment accessoire (garage) projeté au lieu du maximum de 4,5 mètres.**

ADOPTÉE

RÉS.07.08.21

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE DE VILLÉGIATURE (V.2-1) ET D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE « HÉBERGEMENT DE VILLÉGIATURE » DANS LA NOUVELLE ZONE

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2021** amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin de créer une nouvelle zone de villégiature (V.2-1) et d'autoriser et d'encadrer l'usage « hébergement de villégiature » dans la nouvelle zone soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.08.08.21

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR DES GÉNÉRATRICES À COMBUSTION INTERNE À TITRE D'USAGE ACCESSOIRE DANS CERTAINES ZONES

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2021** amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer la production d'énergie par des génératrices à combustion interne à titre d'usage accessoire dans certaines zones soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.09.08.21

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE L'ACTUALISER ET DE L'HARMONISER AVEC LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE CONCERNANT LES PISCINES ET AUTRES BASSINS D'EAU ARTIFICIELS DESTINÉS À LA BAIGNADE

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2021** amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin de l'actualiser et de l'harmoniser avec la réglementation provinciale concernant les piscines et autres bassins d'eau artificiels destinés à la baignade soit et est adopté.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame Marie Gratton, maire, aborde les sujets suivants, à savoir :

- Vacances estivales, appel à la prudence.
- Invitation pour la participation à la journée de la famille, 7 août 2021, Halte routière de Cap-Chat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le nombre restreint de participants à l'assemblée dû aux règles sanitaires édictées par la Santé publique, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la ville, au www.ville.cap-chat.ca, complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 48 et il est proposé par **RENALD ROY** que la séance soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

MARIE-JOSÉE LÉTOURNEAU
SECRÉTAIRE - GREFFE